

Certificat de statut d'un propriétaire bénéficiaire relativement à la retenue et déclaration fiscale des États-Unis – Entités

► Formulaire pour les entités; les particuliers doivent utiliser le formulaire W-8BEN. ► Les renvois à des articles font référence au Internal Revenue Code. ► Des renseignements complémentaires sur le formulaire W-8BEN-E et des directives distinctes sont disponibles au www.irs.gov/formw8bene.
► Ne pas envoyer à l'IRS.

Ne PAS utiliser le présent formulaire pour :

- Une entité américaine, un citoyen américain ou un résident américain..... W-9
- Une personne étrangère W-8BEN – Particuliers ou formulaire 8233
- Une personne ou une entité étrangère déclarant des revenus tirés d'entreprises exploitées aux États-Unis (sauf si des avantages en vertu d'une convention sont demandés) W-8ECI
- Une société en nom collectif étrangère, une fiducie étrangère simple ou une fiducie de cédant étrangère (sauf si des avantages en vertu d'une convention sont demandés) [voir les directives pour connaître les exceptions] W-8IMY
- Un gouvernement étranger, un organisme international, une banque centrale d'émission étrangère, une organisation étrangère exonérée d'impôt, une fondation privée étrangère ou un gouvernement d'une possession américaine déclarant des revenus tirés d'entreprises exploitées aux États-Unis ou réclamant l'application des articles 115(2), 501(c), 892, 895 ou 1443(b) (sauf si des avantages en vertu d'une convention sont demandés) [voir les directives pour connaître les autres exceptions] W-8ECI ou W-8EXP
- Toute personne agissant à titre d'intermédiaire W-8IMY

Utiliser plutôt le formulaire suivant :**Partie I Identification du propriétaire bénéficiaire**

1	Nom de l'organisation qui est propriétaire bénéficiaire	2	Pays de constitution de l'organisation
3	Nom de l'entité assimilable à son propriétaire qui reçoit le paiement (le cas échéant, voir les directives)		
4	Statut en vertu du chapitre 3 (type d'entité). Cochez une seule case.		
	<input type="checkbox"/> Fiducie simple	<input type="checkbox"/> Fiducie de cédant	<input type="checkbox"/> Fiducie complexe
	<input type="checkbox"/> Banque centrale d'émission	<input type="checkbox"/> Organisation exonérée d'impôt	<input type="checkbox"/> Fondation privée
	<input type="checkbox"/> Société par actions	<input type="checkbox"/> Entité assimilable à son propriétaire	<input type="checkbox"/> Société en nom collectif
	<input type="checkbox"/> Succession	<input type="checkbox"/> Gouvernement	
	Si vous avez coché « Entité assimilable à son propriétaire », « Société en nom collectif », « Fiducie simple » ou « Fiducie de cédant » ci-dessus, précisez s'il s'agit d'une entité hybride demandant des avantages en vertu d'une convention. Le cas échéant, remplir la Partie III. <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
5	Statut en vertu du chapitre 4 (statut FATCA). (Voir les directives pour les détails; remplir ci-dessous l'attestation correspondant au statut de l'entité).		
	<input type="checkbox"/> Institution financière étrangère (IFE) non participante (y compris une IFE limitée ou une IFE apparentée à une IFE déclarante en vertu d'un accord intergouvernemental, autre qu'une IFE réputée conforme, une IFE participante ou un propriétaire bénéficiaire exempté).	<input type="checkbox"/> Gouvernement étranger, gouvernement d'une possession américaine ou banque centrale d'émission étrangère. Remplir la Partie XIII.	
	<input type="checkbox"/> IFE participante.	<input type="checkbox"/> Organisme international. Remplir la Partie XIV.	
	<input type="checkbox"/> IFE déclarante selon le modèle 1.	<input type="checkbox"/> Régimes de retraite exemptés exonérés. Remplir la Partie XV.	
	<input type="checkbox"/> IFE déclarante selon le modèle 2.	<input type="checkbox"/> Entité détenue en propriété exclusive par des propriétaires bénéficiaires exonérés. Remplir la Partie XVI.	
	<input type="checkbox"/> IFE enregistrée réputée conforme (autre qu'une IFE déclarante selon le modèle 1) ou une IFE parrainée ou une IFE assujettie à un accord intergouvernemental et non déclarante visée par la Partie XII). Voir les directives.	<input type="checkbox"/> Institution financière d'un territoire. Remplir la Partie XVII.	
	<input type="checkbox"/> IFE parrainée. Remplir la Partie IV.	<input type="checkbox"/> Entité d'un groupe non financier. Remplir la Partie XVIII.	
	<input type="checkbox"/> Banque locale non inscrite certifiée réputée conforme. Remplir la Partie V.	<input type="checkbox"/> Entreprise non financière en démarrage exclue. Remplir la Partie XIX.	
	<input type="checkbox"/> IFE certifiée réputée conforme qui possède uniquement des comptes de faible valeur. Remplir la Partie VI.	<input type="checkbox"/> Entité non financière exclue en liquidation ou en faillite. Remplir la Partie XX.	
	<input type="checkbox"/> Instrument de placement à participation restreinte parrainé, certifié et conforme. Remplir la Partie VII.	<input type="checkbox"/> Organisme visé à l'article 501(c). Remplir la Partie XXI.	
	<input type="checkbox"/> Entité de placement en titres de créance à durée limitée certifiée et réputée conforme (Certified Deemed-Compliant Limited Life Debt Entity). Remplir la Partie VIII.	<input type="checkbox"/> Organisme sans but lucratif. Remplir la Partie XXII.	
	<input type="checkbox"/> Conseillers en placement et gestionnaires de placements certifiés réputés conformes. Remplir la Partie IX.	<input type="checkbox"/> Entité non financière étrangère (EENF) cotée en bourse ou affiliée à une société cotée en bourse. Remplir la Partie XXIII.	
	<input type="checkbox"/> IFE documentée par son propriétaire. Remplir la Partie X.	<input type="checkbox"/> EENF d'un territoire exclue. Remplir la Partie XXIV.	
	<input type="checkbox"/> Distributeur restreint. Remplir la Partie XI.	<input type="checkbox"/> EENF active. Remplir la Partie XXV.	
	<input type="checkbox"/> IFE assujettie à un accord intergouvernemental et non déclarante. Remplir la Partie XII.	<input type="checkbox"/> EENF passive. Remplir la Partie XXVI.	
		<input type="checkbox"/> IFE de sociétés affiliées exclue. Remplir la Partie XXVII.	
		<input type="checkbox"/> EENF à déclaration directe.	
		<input type="checkbox"/> FFE parrainée à déclaration directe. Remplir la Partie XXVIII.	
		<input type="checkbox"/> Compte qui n'est pas un compte financier.	
6	Adresse de la résidence permanente (rue, n° d'app. ou de bureau, route rurale). Ne pas inscrire de numéro de boîte postale ni l'adresse d'un tiers (autre qu'une adresse enregistrée).		
	Ville, village, État ou province. Inclure le code postal, le cas échéant		Pays
7	Adresse postale (si elle diffère de celle indiquée ci-dessus)		
	Ville, village, État ou province. Inclure le code postal, le cas échéant		Pays
8	Numéro d'identification aux fins de l'impôt des États-Unis (TIN), au besoin.	9a GIIN	b TIN étranger
10	Numéro(s) de référence (voir les directives)		

Nota : Veuillez remplir le reste du formulaire et signer la Partie XXX.

Partie II **Entité assimilable à son propriétaire ou succursale qui reçoit le paiement** (à remplir uniquement pour une entité assimilable à son propriétaire qui a un GIIN ou une succursale d'une IFE située dans un pays autre que le pays de résidence de l'IFE. Voir les directives.)

- 11 Statut en vertu du chapitre 4 (statut FATCA) de l'entité assimilable à son propriétaire ou de la succursale qui reçoit le paiement :
- Succursale limitée (voir les directives) IFE déclarante selon le modèle 1 Succursale américaine
- IFE participante IFE déclarante selon le modèle 2
- 12 Adresse de l'entité assimilable à son propriétaire ou de la succursale (rue, n° d'app. ou de bureau, route rurale). **Ne pas inscrire de numéro de boîte postale ni l'adresse d'un tiers** (autre qu'une adresse enregistrée).

Ville, village, État ou province. Inclure le code postal, le cas échéant.

Pays

- 13 GIIN (le cas échéant)

Partie III **Demande d'avantages en vertu d'une convention fiscale** (le cas échéant) (seulement aux fins de l'application du chapitre 3)

- 14 Je certifie ce qui suit (cocher toutes les cases pertinentes) :
- a Le propriétaire bénéficiaire est un résident de _____, selon la définition de la convention fiscale conclue entre les États-Unis et ce pays.
- b Le propriétaire bénéficiaire réalise le ou les éléments de revenu pour lesquels les avantages sont demandés en vertu de la convention et, le cas échéant, remplit les exigences de la convention en matière de restriction des avantages. Les éléments qui suivent sont des types de restrictions apportées aux avantages en vertu d'une convention pouvant être inclus dans une convention fiscale applicable (cocher une seule case; voir les directives) :
- Gouvernement Société qui satisfait au critère de propriété et d'érosion de l'assiette fiscale
- Fiducie de retraite ou caisse de retraite exonérée d'impôt Société qui satisfait au critère des avantages dérivés
- Autre organisme exonéré d'impôt Société dont un élément de revenu satisfait le critère d'activité de négociation et d'activité commerciale
- Société cotée en bourse Obtention d'une décision discrétionnaire favorable d'une autorité compétente américaine
- Filiale d'une société cotée en bourse Autre (indiquer l'article et le paragraphe) : _____
- c Le propriétaire bénéficiaire demande des avantages en vertu de la convention pour des dividendes de source américaine reçus d'une société étrangère ou des intérêts tirés d'activités commerciales réalisées aux États-Unis par une société étrangère, et il possède le statut de résident admissible (voir les directives).

- 15 **Conditions et taux particuliers** (le cas échéant; voir les directives) :

Le propriétaire bénéficiaire invoque les dispositions de l'article et du paragraphe _____ de la convention indiquée à la ligne 14a ci-dessus pour demander qu'un taux de retenue de _____ % soit pratiqué sur (préciser le type de revenu) _____.

Expliquez les conditions supplémentaires dans l'article auxquelles satisfait le propriétaire bénéficiaire pour être admissible au taux de retenue :

Partie IV **IFE parrainée**

- 16 Nom de l'entité parrainante : _____
- GIIN de l'entité parrainante : _____

- 17 **Cocher la case appropriée.**

- Je certifie que l'entité indiquée à la Partie I :
- est une entité de placement;
 - n'est pas un intermédiaire agréé (*qualified intermediary*), une société de personnes étrangère effectuant la retenue (*withholding foreign partnership*) ou une fiducie étrangère effectuant la retenue (*withholding foreign trust*); **et**
 - a accepté d'être parrainée par l'entité ci-dessus (qui n'est pas une IFE non participante).
- Je certifie que l'entité indiquée à la Partie I :
- est une société étrangère contrôlée, selon la définition de l'article 957(a);
 - n'est pas un intermédiaire agréé (*qualified intermediary*), une société de personnes étrangère effectuant la retenue (*withholding foreign partnership*) ou une fiducie étrangère effectuant la retenue (*withholding foreign trust*);
 - est la propriété exclusive directe ou indirecte de l'institution financière américaine indiquée ci-dessus, laquelle accepte de la parrainer; **et**
 - partage un système de compte électronique commun avec l'entité parrainante (indiquée ci-dessus) qui permet à cette dernière de recenser tous les titulaires de compte et bénéficiaires de l'entité et d'avoir accès à tous les renseignements concernant les comptes et les clients tenus par l'entité, notamment les renseignements sur l'identité des clients, les documents concernant les clients, le solde des comptes et tous les paiements faits aux titulaires de compte ou aux bénéficiaires

Partie V Banque locale non inscrite certifiée réputée conforme

- 18 Je certifie que l'IFE indiquée à la Partie I :
- est exploitée et accréditée uniquement à titre de banque ou de coopérative de crédit (ou d'institution coopérative comparable sans but lucratif) dans son pays de constitution;
 - exerce principalement des activités de collecte de dépôts et d'octroi de prêts, pour une clientèle composée de particuliers non affiliés dans le cas d'une banque, et pour ses membres dans le cas d'une coopérative de crédit ou d'une institution coopérative comparable, étant entendu qu'aucun de ses membres ne détient une participation supérieure à 5 % dans ladite coopérative ou institution;
 - ne sollicite aucun titulaire de compte hors de son pays de constitution;
 - ne possède aucun lieu fixe d'affaires à l'extérieur de ce pays (aux fins de cet énoncé, le terme « lieu fixe d'affaires » exclut tout établissement ne faisant l'objet d'aucun affichage publicitaire et à partir duquel l'IFE n'effectue que des tâches de soutien administratif);
 - ne possède pas plus de 175 M\$ en actifs au bilan, et que l'actif total constaté dans les bilans consolidés ou combinés du groupe élargi de sociétés affiliées dont elle est membre, le cas échéant, ne dépasse pas 500 M\$; **et**
 - ne fait pas partie d'un groupe élargi de sociétés affiliées dont un des membres est une institution financière étrangère, autre qu'une institution financière étrangère constituée ou établie dans le même pays que l'IFE indiquée à la Partie I et répondant aux exigences énoncées à la Partie V.

Partie VI IFE certifiée réputée conforme qui possède uniquement des comptes de faible valeur

- 19 Je certifie que l'IFE indiquée à la Partie I :
- n'a pas comme activité principale l'investissement, le réinvestissement ou la négociation de valeurs, de participations dans des sociétés en nom collectif, de produits de base, de contrats nominaux de référence, de contrats d'assurance ou de rente, ou de parts (y compris des options et contrats à terme standardisés ou de gré à gré) dans ces valeurs, participations, produits de base, contrats nominaux de référence et contrats d'assurance ou de rente;
 - qu'aucun compte financier tenu par l'IFE ou par un membre de son groupe élargi de sociétés affiliées, le cas échéant, n'affiche un solde ou une valeur de plus de 50 000 \$ (après application des règles pertinentes sur le regroupement des comptes); **et**
 - que ni les bilans consolidés ou combinés de l'IFE, ni ceux de son groupe élargi de sociétés affiliées, le cas échéant, n'affichaient un actif supérieur à 50 M\$ à la clôture du dernier exercice comptable.

Partie VII Instrument de placement à participation restreinte parrainé, certifié et conforme

- 20 Nom de l'entité parrainante : _____
- 21 Je certifie que l'entité indiquée à la Partie I :
- est une IFE du seul fait qu'elle est une entité de placement en vertu du § 1.1471-5(e)(4);
 - n'est pas un intermédiaire agréé (*qualified intermediary*), une société de personnes étrangère effectuant la retenue (*withholding foreign partnership*) ou une fiducie étrangère effectuant la retenue (*withholding foreign trust*);
 - fera remplir l'ensemble de ses obligations en matière de diligence raisonnable, de retenues fiscales et de déclaration (établies comme si l'IFE était une IFE participante) par l'entité parrainante indiquée à la ligne 20; **et**
 - est une entité dont les titres de créance et de participation sont détenus par 20 personnes ou moins (sans tenir compte des titres de créance détenus par des institutions financières américaines, des IFE participantes, des IFE enregistrées réputées conformes et des IFE certifiées réputées conformes, ni des titres de participation détenus par une entité propriétaire de la totalité des titres de participation de l'IFE et qui est elle-même une IFE parrainée).

Partie VIII Entité de placement en titres de créance à durée limitée certifiée et réputée conforme

- 22 Je certifie que l'entité indiquée à la Partie I :
- était constituée en date du 17 janvier 2013;
 - avait émis auprès des investisseurs ses titres de créance ou de participation de toutes les catégories en date du 17 janvier 2013, aux termes d'un acte de fiducie ou d'une entente similaire; **et**
 - est certifiée réputée conforme puisqu'elle remplit les critères d'admissibilité au statut d'entité de placement en titres de créance à durée limitée (notamment les restrictions visant les actifs et les autres exigences énoncées au § 1.1471-5(f)(2)(iv)).

Partie IX Conseillers en placement et gestionnaires de placements certifiés réputés conformes

- 23 Je certifie que l'entité indiquée à la Partie I :
- est une institution financière du seul fait qu'elle est une entité de placement en vertu du § 1.1471-5(e)(4)(i)(A); **et**
 - ne tient aucun compte financier.

Partie X IFE documentée

Nota : Ce statut s'applique seulement si l'institution financière américaine, l'IFE participante ou l'IFE déclarante selon le modèle 1 à qui le présent formulaire est remis a accepté de traiter l'IFE comme une IFE documentée par son propriétaire (voir les directives pour les critères d'admissibilité). De plus, l'IFE doit attester ce qui suit.

- 24 a (Cocher ici pour toute IFE documentée par son propriétaire). Je certifie que l'IFE indiquée à la Partie I :
- n'agit pas à titre d'intermédiaire;
 - n'accepte aucun dépôt dans le cours normal d'activités bancaires ou d'activités similaires;
 - n'agit pas dans une proportion importante de ses activités à titre de dépositaire d'actifs financiers pour le compte de tiers;
 - n'est pas une compagnie d'assurance (ni la société de portefeuille d'une compagnie d'assurance) qui effectue ou qui est tenue d'effectuer des paiements relativement à un compte financier;
 - n'a aucun propriétaire ou membre affilié à son groupe élargi qui est une entité qui accepte des dépôts dans le cours normal d'activités bancaires ou d'activités similaires, agit dans une proportion importante de ses activités à titre de dépositaire d'actifs financiers pour le compte de tiers, ou est une compagnie d'assurance (ou la société de portefeuille d'une compagnie d'assurance) qui effectue ou qui est tenue d'effectuer des paiements relativement à un compte financier;
 - ne tient aucun compte financier pour une IFE non participante; **et**
 - ne compte aucune personne des États-Unis détenant une participation sous forme d'actions ou de titres de créance (autre qu'un titre de créance qui n'est pas un compte financier ou dont le solde ou la valeur n'excède pas 50 000 \$) dans l'IFE, à l'exception des personnes indiquées dans la déclaration du propriétaire de l'IFE.

Partie X IFE documentée (suite)**Cocher la case 24b ou 24c, selon le cas.**

- b** Je certifie que l'IFE indiquée à la Partie I :
- a fourni ou va fournir une déclaration sur la propriété de l'IFE contenant :
 - le nom, l'adresse, le TIN (le cas échéant), le statut en vertu du chapitre 4 et le type de pièces justificatives fournies (si exigées) de chaque particulier et personne américaine désignée qui détient une participation directe ou indirecte dans l'IFE documentée par son propriétaire (par l'intermédiaire de toute entité autre que des personnes américaines désignées);
 - le nom, l'adresse, le TIN (le cas échéant) et le statut en vertu du chapitre 4 de chaque particulier et personne américaine désignée qui détient un titre de créance dans l'IFE documentée par son propriétaire (y compris de manière indirecte, notamment par des titres de créance d'une entité directement ou indirectement propriétaire du bénéficiaire ou toute participation directe ou indirecte dans un détenteur de la dette du bénéficiaire) et qui constitue un compte financier de plus de 50 000 \$ (sans tenir compte des titres de créance détenus par des IFE participantes, des IFE enregistrées réputées conformes, des IFE certifiées réputées conformes, des EENF exclues, des propriétaires bénéficiaires exemptés ou des personnes américaines autres que les personnes américaines désignées); **et**
 - tout autre renseignement que demande l'agent perceuteur afin de remplir ses obligations relatives à l'entité.
 - a fourni ou fournira des documents valides satisfaisant aux exigences du § 1.1471-3(d)(6)(iii) pour chaque personne nommée dans la déclaration du propriétaire de l'IFE.
- c** Je certifie que l'IFE indiquée à la Partie I a fourni ou va fournir une lettre d'un auditeur, signée dans les quatre années suivant la date du paiement, provenant d'un cabinet d'expertise comptable indépendant ou d'un représentant légal établi aux États-Unis et attestant que le cabinet ou le représentant a examiné la documentation de l'IFE sur tous ses propriétaires et créanciers désignés au § 1.1471-3(d)(6)(iv)(A)(2), et que l'IFE répond aux exigences du statut de IFE documentée par son propriétaire. L'IFE indiquée à la Partie I a aussi fourni ou va fournir une déclaration visant tous ses propriétaires qui sont des personnes américaines désignées ainsi qu'un ou des formulaires W-9, sous réserve des dispenses applicables.

Cocher la case 24d si elle s'applique (facultatif, voir les directives)

- d** Je certifie que l'entité indiquée à la ligne 1 est une fiducie dépourvue de bénéficiaires subsidiaires et de catégories désignées comportant des bénéficiaires non identifiés.

Partie XI Distributeur restreint

- 25 a** (Cocher ici pour tout distributeur restreint.) Je certifie que l'entité indiquée à la Partie I :
- fonctionne comme un distributeur en ce qui concerne les titres de créance ou de participation du fonds affecté pour lesquels le présent formulaire est remis;
 - fournit des services de placement à au moins 30 clients n'ayant aucun lien entre eux, et que moins de la moitié de sa clientèle est composée de personnes liées entre elles;
 - est tenue d'appliquer des contrôles diligents liés à la lutte contre le blanchiment d'argent, conformément aux lois sur la lutte contre le blanchiment d'argent de son pays de constitution, lequel se conforme aux exigences du FATF;
 - mène ses activités uniquement dans son pays de constitution, n'a aucun lieu fixe d'affaires hors de ce pays et a le même pays de constitution que tous les membres de son groupe de sociétés affiliées, le cas échéant;
 - ne sollicite aucun client hors de son pays de constitution;
 - n'affichait pas des actifs sous gestion totaux supérieurs à 175 M\$ ni un revenu brut dépassant 7 M\$ dans ses résultats du dernier exercice comptable;
 - n'est pas membre d'un groupe élargi de sociétés affiliées qui affichait, dans ses résultats consolidés ou combinés du dernier exercice comptable, des actifs sous gestion supérieurs à 500 M\$ ou un revenu brut de plus de 20 M\$; **et**
 - ne distribue pas de titres d'emprunt ou de valeurs du fonds affecté à des personnes américaines désignées, à des EENF passives ayant au moins un propriétaire américain important ou à des IFE non participantes.

Cocher la case 25b ou 25c, selon le cas.

Relativement à toutes les ventes de titres de créance ou de participation du fonds affecté pour lesquelles le présent formulaire est remis ayant été effectuées après le 31 décembre 2011, je certifie que l'entité indiquée à la Partie I :

- b** était liée par un accord de distribution renfermant une interdiction générale de vente de titres de créance ou de valeurs à des entités américaines et à des particuliers résidents américains, et est actuellement liée par un accord de distribution renfermant une interdiction de vente de titres de créance ou de valeurs à toute personne américaine désignée, EENF passive ayant au moins un propriétaire américain important et IFE non participante;
- c** est actuellement liée par un accord de distribution contenant une interdiction de vente de titres de créance ou de valeurs à toute personne américaine désignée, EENF passive ayant au moins un propriétaire américain important ou IFE non participante et, en ce qui concerne toutes les ventes effectuées avant que cette restriction ne soit ajoutée à l'accord, a examiné tous les comptes liés à ces ventes conformément aux procédures décrites au § 1.1471-4(c) applicables aux comptes préexistants, et a remboursé, racheté ou fait en sorte que le fonds affecté transfère à un distributeur qui est une IFE participante ou une IFE déclarante selon le modèle 1 toutes les valeurs vendues à des personnes américaines désignées, à des EENF passives ayant au moins un propriétaire américain important ou à des IFE non participantes.

Partie XII IFE assujettie à un accord intergouvernemental et non déclarante

- 26 Je certifie que l'entité indiquée à la Partie I :
- satisfait aux exigences du statut d'institution financière assujettie à un accord intergouvernemental et non déclarante applicable conclu entre les États-Unis et _____. L'accord intergouvernemental est un accord intergouvernemental selon le modèle 1 ou un accord intergouvernemental selon le modèle 2; et est traitée comme une _____ en vertu des dispositions de l'accord intergouvernemental applicable ou des règlements du Trésor (le cas échéant, voir les directives);
 - si vous êtes une fiducie documentée par un fiduciaire ou une entité parrainée, donnez le nom du fiduciaire ou du parrain dont le GIIN est indiqué à la ligne 9a (le cas échéant) _____; et votre GIIN (le cas échéant) _____.

Partie XIII Gouvernement étranger, gouvernement d'une possession américaine ou banque centrale d'émission étrangère

- 27 Je certifie que l'entité indiquée à la Partie I est le propriétaire bénéficiaire du paiement et n'exerce pas d'activités commerciales et financières assimilables à celles d'une compagnie d'assurance ou d'un établissement de garde ou de dépôt relativement aux paiements, aux comptes ou aux obligations visés par le présent formulaire (sauf ce qui est autorisé en vertu du § 1.1471-6(h)(2)).

Partie XIV Organisme international

Cocher la case 28a ou 28b, selon le cas.

- 28 a Je certifie que l'entité indiquée à la Partie I est un organisme international au sens de l'article 7701(a)(18).
- b Je certifie que l'entité indiquée à la Partie I :
- est principalement formée de gouvernements étrangers;
 - est reconnue en tant qu'organisme intergouvernemental ou supranational en vertu d'une loi étrangère comparable au *International Organizations Immunities Act* ou a conclu un accord de siège avec un gouvernement étranger;
 - est une entité dont les revenus ne profitent à aucun particulier;
 - est le propriétaire bénéficiaire du paiement et n'exerce pas d'activités commerciales et financières assimilables à celles d'une compagnie d'assurance ou d'un établissement de garde ou de dépôt relativement aux paiements, aux comptes ou aux obligations visés par le présent formulaire (sauf ce qui est autorisé en vertu du § 1.1471-6(h)(2)).

Partie XV Régimes de retraite exemptés

Cocher la case 29a, b, c, d, e, ou f, selon le cas.

- 29 a Je certifie que l'entité indiquée à la Partie I :
- est établie dans un pays signataire d'une convention fiscale en vigueur avec les États-Unis (si des avantages en vertu d'une convention sont demandés, voir la Partie III);
 - est exploitée principalement dans le but d'administrer ou de fournir des prestations de pension ou de retraite; **et**
 - est admissible en vertu d'une convention à des avantages sur les revenus du fonds qui proviennent de source américaine (ou serait admissible à ces avantages si elle touchait ce type de revenus) à titre de résident d'un pays remplissant toute exigence applicable en matière de restriction des avantages.
- b Je certifie que l'entité indiquée à la Partie I :
- est organisée pour fournir des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès (ou une combinaison de ces prestations) à des bénéficiaires qui sont d'anciens salariés d'un ou de plusieurs employeurs en contrepartie de services rendus;
 - n'a aucun bénéficiaire en droit de réclamer plus de 5 % des actifs de l'IFE;
 - est assujettie à la réglementation gouvernementale et fournit un rapport annuel sur ses bénéficiaires aux autorités fiscales compétentes du pays où le fonds est établi ou exploité; **et**
 - est généralement exonérée d'impôt sur ses revenus de placement en vertu des lois du pays où elle est établie ou exploitée en raison de son statut de régime de pension ou de retraite;
 - reçoit au moins 50 % de ses cotisations de la part d'employeurs promoteurs (sans tenir compte des transferts d'actifs provenant d'autres régimes décrits dans cette partie, de comptes de pension et de retraite décrits dans un accord intergouvernemental applicable selon le modèle 1 ou 2, d'autres fonds de retraite décrits dans un accord intergouvernemental applicable selon le modèle 1 ou 2 ou d'autres comptes décrits au § 1.1471-5(b)(2)(i)(A));
 - interdit ou pénalise les distributions ou retraits effectués avant certains événements précis relatifs à la retraite, à l'invalidité ou au décès (sauf les transferts en franchise d'impôt vers les comptes décrits au § 1.1471-5(b)(2)(i)(A) [en ce qui concerne les comptes de retraite et de pension], vers des comptes de pension et de retraite décrits dans un accord intergouvernemental applicable selon le modèle 1 ou 2, ou vers tout autre fonds de retraite décrit dans la présente partie ou dans un accord intergouvernemental applicable selon le modèle 1 ou 2); **ou**
 - plafonne les cotisations des salariés au fonds en fonction de leur revenu ou à un montant annuel de 50 000 \$.
- c Je certifie que l'entité indiquée à la Partie I :
- est organisée pour fournir des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès (ou une combinaison de ces prestations) à des bénéficiaires qui sont d'anciens salariés d'un ou de plusieurs employeurs en contrepartie de services rendus;
 - compte moins de 50 participants;
 - a pour promoteurs un ou plusieurs employeurs, aucun d'eux n'étant une entité de placement ou une EENF passive;
 - les cotisations des salariés et de l'employeur au fonds (sans tenir compte des transferts d'actifs provenant d'autres régimes décrits dans la présente partie, de comptes de pension et de retraite décrits dans un accord intergouvernemental applicable selon le modèle 1 ou 2 ou de comptes décrits au § 1.1471-5(b)(2)(i)(A)) sont plafonnées en fonction des revenus et de la rémunération du salarié, respectivement;
 - interdit aux participants qui ne sont pas résidents du pays où le fonds est établi ou exploité de détenir plus de 20 % des actifs du fonds; **et**
 - est assujettie à la réglementation gouvernementale et fournit un rapport annuel sur ses bénéficiaires aux autorités fiscales compétentes du pays où le fonds est établi ou exploité.

Partie XV Régimes de retraite exemptés (suite)

- d Je certifie que l'entité indiquée à la Partie I est constituée en vertu d'un régime de pension qui remplirait les exigences de l'article 401(a), mis à part l'obligation que le régime soit capitalisé par une fiducie créée ou organisée aux États-Unis.
- e Je certifie que l'entité indiquée à la Partie I est constituée dans le seul but de générer un revenu au profit d'un ou de plusieurs fonds de retraite décrits dans la présente partie ou dans un accord intergouvernemental applicable selon le modèle 1 ou 2, de comptes décrits au § 1.1471-5(b)(2)(i)(A) (concernant les comptes de retraite et de pension), ou de comptes de retraite et de pension décrits dans un accord intergouvernemental applicable selon le modèle 1 ou 2
- f Je certifie que l'entité indiquée à la Partie I :
- est établie par un promoteur qui est un gouvernement étranger (*foreign government*), un organisme international (*international organization*), une banque centrale d'émission (*central bank of issue*), le gouvernement d'une possession américaine (*government of a US possession*) (chacun au sens du § 1.1471-6) ou un propriétaire bénéficiaire exempté décrit dans un accord intergouvernemental applicable selon le modèle 1 ou 2 dans le but de fournir des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès à des bénéficiaires ou à des participants actuellement ou anciennement employés par le promoteur (ou à des personnes désignées par ces salariés); **ou**
 - est établie par un promoteur qui est un gouvernement étranger, un organisme international, une banque centrale d'émission, le gouvernement d'une possession américaine (chacun au sens du § 1.1471-6) ou un propriétaire bénéficiaire exempté décrit dans un accord intergouvernemental applicable selon le modèle 1 ou 2 dans le but de fournir des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès à des bénéficiaires ou à des participants en contrepartie de services rendus au promoteur, dont ils ne sont ni des employés actuels, ni d'anciens employés.

Partie XVI Entité détenue en propriété exclusive par des propriétaires bénéficiaires exonérés

- 30 Je certifie que l'entité indiquée à la Partie I :
- est une IFE du seul fait qu'elle est une entité de placement;
 - est une entité de placement dont chaque détenteur direct d'un titre de participation est un propriétaire bénéficiaire exonéré en vertu du § 1.1471-6 ou d'un accord intergouvernemental applicable selon le modèle 1 ou 2;
 - est une entité de placement dont chaque détenteur direct d'un titre de créance est soit un établissement de dépôt (relativement à un prêt consenti à l'entité), soit un propriétaire bénéficiaire exonéré en vertu du § 1.1471-6 ou d'un accord intergouvernemental applicable selon le modèle 1 ou 2;
 - a fourni une déclaration sur la propriété contenant le nom, l'adresse, le TIN (le cas échéant), le statut en vertu du chapitre 4 et la description du type de pièces justificatives fournies à l'agent perceuteur de chaque personne qui détient un titre de créance constituant un compte financier ou un titre de participation directe ou indirecte dans l'entité; **et**
 - a fourni les documents permettant d'établir que chacun de ses propriétaires est une entité décrite aux § 1.1471-6(b), (c), (d), (e), (f) et/ou g), qu'ils soient propriétaires bénéficiaires ou non.

Partie XVII Institution financière d'un territoire

- 31 Je certifie que l'entité indiquée à la Partie I est une institution financière (autre qu'une entité de placement) constituée en vertu des lois d'une possession américaine

Partie XVIII Entité d'un groupe non financier exclue

- 32 Je certifie que l'entité indiquée à la Partie I :
- est une société de portefeuille, un centre de trésorerie ou une société filiale de crédit dont la quasi-totalité des activités correspond aux fonctions décrites aux § 1.1471-5(e)(5)(i)(C) à (E);
 - est membre d'un groupe non financier décrit au § 1.1471-5(e)(5)(i)(B);
 - n'est pas un établissement de dépôt ou de garde (autre que pour les membres du groupe élargi de sociétés affiliées dont elle fait partie); **et**
 - ne fonctionne pas (ni ne se présente) comme un fonds d'investissement, notamment un fonds de capital-investissement, un fonds de capital-risque, un fonds d'acquisition par emprunt ou tout autre instrument de placement assorti d'une stratégie d'investissement visant à acquérir ou à financer des sociétés et à conserver les titres de participation de ces sociétés en tant qu'actifs immobilisés à des fins d'investissement.

Partie XIX Entreprise non financière en démarrage exclue

- 33 Je certifie que l'entité indiquée à la Partie I :
- a été constituée le (dans le cas d'une nouvelle branche d'activité, inscrire la date de la résolution du conseil approuvant la nouvelle branche) _____ (la date inscrite doit précéder celle du paiement de moins de 24 mois);
 - n'a pas encore exploitée à titre d'entreprise et n'a aucun antécédent d'exploitation, ou investit dans des immobilisations en vue d'exercer de nouvelles activités, autres que celles d'une institution financière ou d'une EENF passive;
 - investit dans des immobilisations en vue d'exploiter une entreprise autre qu'une institution financière; **et**
 - ne fonctionne pas (ni ne se présente) comme un fonds d'investissement, notamment un fonds de capital-investissement, un fonds de capital-risque, un fonds d'acquisition par emprunt ou tout autre instrument de placement assorti d'une stratégie d'investissement visant à acquérir ou à financer des sociétés et à conserver les titres de participation de ces sociétés en tant qu'actifs immobilisés à des fins d'investissement.

Partie XX Entité non financière exclue en liquidation ou en faillite

- 34 Je certifie que l'entité indiquée à la Partie I :
- a déposé un plan de liquidation ou de restructuration ou une requête en faillite le _____;
 - n'a pas exercé d'activités en tant qu'institution financière ni n'a agi à titre de EENF passive au cours des cinq dernières années;
 - est soit en liquidation, soit à l'issue d'une restructuration ou d'une faillite, avec l'intention de poursuivre ou de reprendre ses activités à titre d'entité non financière; **et**
 - a fourni ou va fournir des preuves documentaires de sa requête en faillite ou d'autres documents publics attestant sa déclaration, advenant le cas où elle demeure en faillite ou en liquidation durant plus de trois ans.

Partie XXI Organisme visé à l'article 501(c)

- 35 Je certifie que l'entité indiquée à la Partie I est un organisme visé à l'article 501(c) qui :
- a reçu de l'IRS une attestation d'agrément actuellement en vigueur confirmant que le bénéficiaire est un organisme visé à l'article 501(c), laquelle est datée du _____; **ou**
 - a fourni une copie de l'avis d'un conseiller américain attestant que le bénéficiaire est un organisme visé à l'article 501(c) (que le bénéficiaire soit une fondation privée étrangère ou non).

Partie XXII Organisme sans but lucratif

- 36 Je certifie que l'entité indiquée à la Partie I est un organisme sans but lucratif qui remplit toutes les exigences suivantes :
- L'entité est constituée et maintenue dans son pays de résidence exclusivement à des fins religieuses, caritatives, scientifiques, artistiques, culturelles ou éducatives;
 - L'entité est exonérée d'impôt sur le revenu dans son pays de résidence;
 - L'entité n'a ni actionnaires, ni membres ayant des droits de propriété ou d'intérêt de bénéficiaire sur son revenu ou ses actifs;
 - Ni le droit applicable dans le pays de résidence de l'entité, ni les documents constitutifs de l'entité ne permettent que son revenu ou ses actifs soient distribués à un particulier ou à une entité non caritative, ou utilisés à leur bénéfice, sauf dans le cadre des activités caritatives de l'entité ou à titre de rémunération raisonnable pour services rendus ou de versement représentant la juste valeur marchande d'un bien acheté par l'entité; **et**
 - Le droit applicable dans le pays de résidence de l'entité ou les documents constitutifs de l'entité prévoient que, lors de sa liquidation ou de sa dissolution, tous ses actifs sont soit distribués à une entité qui est un gouvernement étranger, à une entité faisant partie intégrante d'un gouvernement étranger, à une entité contrôlée par un gouvernement étranger ou à un autre organisme correspondant à la description de la Partie XXII, soit dévolus au gouvernement du pays de résidence de l'entité ou de l'une de ses subdivisions politiques pour cause de déshérence.

Partie XXIII EENF cotée en bourse ou EENF affiliée à une société cotée en bourse

Cocher la case 37a ou 37b, selon le cas.

- 37 a Je certifie que :
- l'entité indiquée à la Partie I est une société par actions étrangère autre qu'une institution financière; **et que**
 - les titres de la société sont régulièrement négociés sur un ou plusieurs marchés boursiers reconnus, y compris _____ (nommer un marché boursier sur lequel les titres de la société sont régulièrement négociés).
- b Je certifie que :
- l'entité indiquée à la Partie I est une société par actions étrangère autre qu'une institution financière;
 - l'entité indiquée à la Partie I est membre du même groupe élargi de sociétés affiliées qu'une entité dont les titres sont régulièrement négociés sur un marché boursier reconnu;
 - la dénomination de l'entité dont les titres sont régulièrement négociés sur un marché boursier reconnu est : _____; **et que**
 - le marché boursier sur lequel les titres sont régulièrement négociés est : _____

Partie XXIV EENF d'un territoire exclue

- 38 Je certifie ce qui suit :
- L'entité indiquée à la Partie I est une entité établie dans une possession américaine.
 - L'entité indiquée à la Partie I :
 - n'accepte aucun dépôt dans le cours normal d'activités bancaires ou d'activités similaires;
 - n'agit pas dans une proportion importante de ses activités à titre de dépositaire d'actifs financiers pour le compte de tiers;
 - n'est pas une compagnie d'assurance (ni la société de portefeuille d'une compagnie d'assurance) qui effectue ou qui est tenue d'effectuer des paiements relativement à un compte financier; **et**
 - Tous les propriétaires de l'entité indiquée à la Partie I sont des résidents réels de la possession dans laquelle la EENF est établie ou constituée.

Partie XXV EENF active

- 39 Je certifie que :
- l'entité indiquée à la Partie I est une entité étrangère qui n'est pas une institution financière;
 - moins de 50 % du revenu brut de l'entité pour l'année civile précédente constitue un revenu passif; **et que**
 - moins de 50 % des actifs détenus par l'entité génèrent un revenu passif ou sont détenus à cette fin (selon la moyenne pondérée du pourcentage d'actifs excédentaires calculée trimestriellement) [voir la définition de revenu passif dans les directives].

Partie XXVI EENF passive

- 40 a Je certifie que l'entité indiquée à la Partie I est une entité étrangère qui n'est pas une institution financière (autre qu'une entité de placement établie dans une possession américaine) et n'atteste pas que son statut est celui d'une EENF cotée en bourse (y compris les sociétés affiliées), d'une EENF d'un territoire exclue, d'une EENF active, d'une EENF à déclaration directe ou d'une EENF parrainée à déclaration directe.

Cocher la case 40b ou 40c, selon le cas.

- b Je certifie qu'aucun propriétaire américain important (ou, le cas échéant, aucune personne américaine contrôlante) ne participe à l'entité indiquée à la Partie I, **ou**
- c Je certifie que l'entité indiquée à la Partie I a inscrit à la Partie XXIX le nom, l'adresse et le TIN de chaque propriétaire américain important (ou, le cas échéant, de chaque personne américaine contrôlante) participant à la EENF.

Partie XXVII IFE de sociétés affiliées exclue

- 41 Je certifie que l'entité indiquée à la Partie I :
- est membre d'un groupe élargi de sociétés affiliées;
 - ne tient aucun compte financier (autre que les comptes tenus pour les sociétés affiliées de son groupe élargi);
 - n'effectue aucun paiement assujéti à une retenue à l'endroit d'une personne autre que les sociétés affiliées de son groupe élargi qui ne sont pas des IFE limitées ni des succursales limitées;
 - ne tient aucun compte (autre qu'un compte de dépôt dans le pays où elle est exploitée pour régler ses dépenses courantes) avec un agent perceuteur autre qu'une société affiliée de son groupe élargi, ni ne reçoit des paiements d'un tel agent; **et**
 - n'a pas convenu de produire une déclaration conformément au § 1.1471-4(d)(2)(ii)(C) ou d'agir à titre d'agent aux fins du chapitre 4 pour le compte d'une institution financière, y compris d'une société affiliée de son groupe élargi.

Partie XXVIII EENF parrainée à déclaration directe (voir les directives pour savoir quant cela est autorisé)

- 42 Nom de l'entité parrainante : _____
GIIN de l'entité parrainante : _____
- 43 Je certifie que l'entité indiquée à la Partie I est une EENF à déclaration directe qui est parrainée par l'entité dont le nom figure à la ligne 42.

Partie XXIX Propriétaire américain important d'une EENF passive

Conformément aux exigences de la Partie XXVI, veuillez fournir le nom, l'adresse et le TIN de chaque propriétaire américain important de la EENF. Voir la définition d'un propriétaire américain important (*substantial U.S. owner*) dans les directives. Si vous fournissez le formulaire à une IFE considérée comme une IFE déclarante selon le modèle 1 ou une IFE déclarante selon le modèle 2, une EENF peut également utiliser cette partie pour déclarer ses personnes américaines contrôlantes aux termes d'un accord intergouvernemental applicable.

Nom	Adresse	TIN

Partie XXX Attestation

Sous peine de parjure, je déclare avoir examiné les renseignements contenus dans le présent formulaire et j'atteste qu'ils sont véridiques, exacts et complets, pour autant que je sache. Je certifie également sous peine de parjure que :

- l'entité indiquée à la ligne 1 du présent formulaire est le propriétaire bénéficiaire de tous les revenus auxquels le présent formulaire fait référence, remplit le présent formulaire pour certifier son statut aux fins de l'application du chapitre 4 ou est un commerçant soumettant le présent formulaire conformément à l'article 6050W;
- l'entité indiquée à la ligne 1 n'est pas une personne américaine;
- les revenus auxquels le présent formulaire fait référence : a) ne sont pas effectivement tirés de l'exploitation d'un commerce ou d'une entreprise aux États-Unis; b) sont effectivement tirés de ces activités, mais ne sont pas assujétis à l'impôt en vertu d'une convention fiscale; ou c) constituent la part des revenus effectivement tirés de ces activités qui est attribuée à un associé d'une société en nom collectif; **et que**
- le propriétaire bénéficiaire, aux fins des opérations de courtage ou de troc, est une personne étrangère exonérée d'impôt, selon la définition donnée dans les directives.

En outre, je consens à ce que le présent formulaire soit remis à tout agent payeur chargé du contrôle, de la réception ou de la garde des revenus dont l'entité indiquée à la ligne 1 est propriétaire bénéficiaire ou à tout agent payeur habilité à effectuer des décaissements ou des paiements à même ces revenus.

Si l'une des attestations du présent formulaire devient caduque, je m'engage à soumettre un nouveau formulaire dans les 30 jours.

Signer ici

Signature de la personne autorisée à signer au nom du
propriétaire bénéficiaire

Nom en caractères d'imprimerie

Date

- Je certifie que je suis un signataire autorisé de l'entité dont le nom figure à la ligne 1 du présent formulaire.